

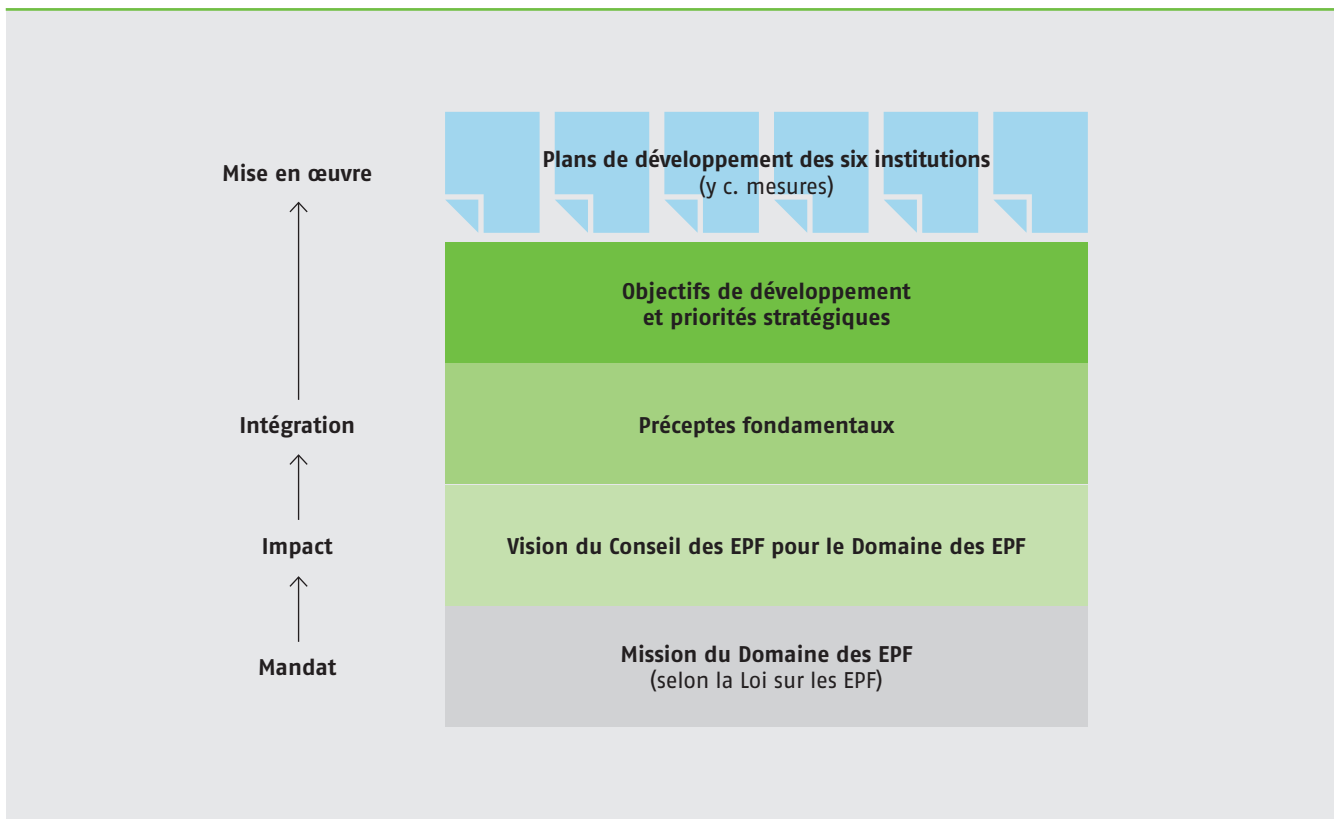
## Mission, vision et préceptes fondamentaux

Le Plan stratégique 2017–2020 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF repose sur trois piliers: la mission dont est investi le Domaine des EPF en vertu de la Loi sur les EPF, la vision du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF et les préceptes fondamentaux du Conseil des EPF concernant la mise en œuvre socialement responsable du mandat de base dans l'enseignement, la recherche ainsi que le transfert de savoir et de technologie.

La mission du Domaine des EPF telle qu'elle est définie dans la Loi sur les EPF et la vision du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF constituent, avec les préceptes fondamentaux, le fondement des dix objectifs de développement stratégiques spécifiques et des champs d'action qui s'y rapportent (cf. fig. 2). Les institutions développent, dans leurs plans de développement respectifs, les mesures concrètes concernant chacun des champs d'action évoqués. Alors que la vision du Conseil des EPF reflète l'effet

recherché à long terme, les dix objectifs de développement (cf. p. 19 ss) abordent les objectifs stratégiques visés à moyen terme, en s'inspirant de la structure adoptée pour le Mandat de prestations actuel du Conseil fédéral au Domaine des EPF (Message FRI 2013–2016, pp. 3096 à 3102). Ils livrent au Conseil fédéral des informations sur la stratégie du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF dans la perspective de l'élaboration du prochain Mandat de prestations pour les années 2017 à 2020.

Fig. 2: Éléments constitutifs du Plan stratégique du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF



## Mission du Domaine des EPF

En vertu du mandat qui leur a été confié par le législateur (art. 2, Loi sur les EPF), les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont pour mission de:

- former des étudiants et du personnel qualifié dans les domaines scientifique et technique et d'assurer la formation continue;
- faire progresser les connaissances scientifiques grâce à la recherche;
- promouvoir la relève scientifique;
- fournir des services à caractère scientifique et technique;
- assurer le dialogue avec le public et
- valoriser les résultats de leurs recherches.

Les institutions du Domaine des EPF accomplissent leurs tâches à un niveau d'excellence reconnu sur le plan international. Elles tiennent compte des besoins de la société et de l'économie helvétiques et collaborent avec des partenaires du monde entier. Le respect de la dignité humaine, la responsabilité envers le cadre de vie des hommes et l'environnement, ainsi que l'évaluation des conséquences de choix technologiques sont autant de lignes directrices à respecter dans l'enseignement et la recherche.

Ces exigences politiques définissent la mission du Domaine des EPF. Avec les objectifs définis périodiquement dans le message FRI par le Conseil fédéral à l'intention du Domaine des EPF dans le mandat de prestations, cette mission constitue la base à partir de laquelle les institutions du Domaine des EPF remplissent leur mandat. Le Conseil des EPF élabore son Plan stratégique 2017–2020 pour le Domaine des EPF en s'appuyant sur la mission de celui-ci et sur les préceptes fondamentaux qu'il a développés, ainsi que sur le mandat de prestations actuel. Ce faisant, il veille à rester dans la continuité de la stratégie définie pour les années 2013 à 2016.

## Vision

Partant de la mission dont il est investi en vertu de la Loi sur les EPF et des préceptes fondamentaux du Conseil des EPF, le Domaine des EPF poursuit la vision suivante durant la période FRI 2017–2020:

Grâce à l'excellence dans la recherche, dans l'enseignement ainsi que dans le transfert de savoir et de technologie, le Domaine des EPF veut être un moteur de l'innovation à même de renforcer durablement la compétitivité de la Suisse et de contribuer au développement de la société. En tant qu'institution de référence,

il entend assumer une coresponsabilité active à l'international pour résoudre les enjeux sociétaux urgents, améliorer la qualité de vie et maintenir nos bases d'existence à long terme.

## Préceptes fondamentaux

Conformément aux exigences politiques et légales et dans la perspective de la mise en œuvre du mandat de base pour les années 2017–2020, le Conseil des EPF précise de la manière suivante les préceptes fondamentaux valables à long terme, qui portent sur la manière d'agir des institutions du Domaine des EPF:

### 1) Nous recherchons l'excellence et la plus haute qualité dans tous nos secteurs d'activité.

Notre passion pour la science et notre détermination à assumer notre responsabilité sociale sont au cœur de notre engagement. Nous visons les normes internationales les plus élevées et contribuons à leur élaboration. Nous participons à des réseaux académiques aux quatre coins du monde pour apprendre des meilleurs et partager nos expériences avec eux. Notre quête de l'excellence est mise au service du progrès scientifique, ce qui favorise la reconnaissance de la Suisse et renforce sa compétitivité dans le contexte global.

### 2) Nous visons l'excellence internationale dans l'enseignement basé sur la recherche et dans l'apprentissage par la recherche.

La formation constitue notre activité prioritaire et notre contribution principale à la croissance économique ainsi qu'au développement social. L'enseignement puise dans les connaissances scientifiques les plus récentes, applique des approches systémiques dans la recherche de solutions et se sert des derniers résultats de la recherche en matière d'enseignement et d'apprentissage. Il mise sur un apprentissage efficace et sur une organisation intelligente du savoir. Nous encourageons les approches novatrices dans l'enseignement ainsi que dans l'apprentissage par la recherche avec un tuteur et offrons au corps enseignant le soutien et la marge de manœuvre nécessaires pour ce faire. S'agissant de l'expérience professionnelle des professeures et professeurs, nous accordons une attention particulière à l'excellence dans l'enseignement. Nous attendons des étudiants qu'ils fassent preuve de capacité et de volonté de performance et les encourageons dans cette voie en leur proposant un environnement d'apprentissage optimal. Nous renforçons notre attractivité auprès d'étudiants et de doctorants motivés originaires de Suisse ou de toute autre

nation étrangère en dispensant une formation de base essentiellement disciplinaire et assortie de solides bases scientifiques dans tous les cursus, en n'ayant de cesse de réexaminer et d'améliorer notre offre d'enseignement et d'apprentissage et en misant sur le plurilinguisme d'enseignants de grande qualité. Concernant le perfectionnement de la formation et de la formation continue au niveau académique, nous observons ce que font d'autres hautes écoles universitaires analogues dans le monde entier. Ainsi, nous faisons en sorte de continuer à figurer parmi les meilleurs établissements d'enseignement, d'apprentissage et de recherche du monde entier à l'avenir également et posons les bases nécessaires pour apporter une contribution durable au développement économique et social de notre pays.

### 3) Nous privilégions une formation de base disciplinaire approfondie qui ouvre la voie aux collaborations interdisciplinaires.

Le Conseil des EPF mise sur une formation disciplinaire solide dans l'enseignement et la recherche, ce qui permet généralement de créer des conditions propices à de nouvelles découvertes fondamentales. La formation en mathématiques et dans d'autres sciences fondamentales dont bénéficient tous les étudiants sert de fondement à l'acquisition de savoirs théoriques et méthodiques dans la discipline choisie. De plus, le Domaine des EPF initie et encourage les coopérations de recherche ainsi que les cursus de formation interdisciplinaires et transdisciplinaires dont la finalité est, d'une part, de contribuer à la résolution des enjeux majeurs d'aujourd'hui et de demain en Suisse et dans le monde et, d'autre part, d'appréhender les besoins de l'économie et de la société. Nous saluons les coopérations et les contacts établis par nos collaborateurs et par nos professeurs avec nos interlocuteurs sur le terrain, car ils permettent de créer une valeur ajoutée pour l'enseignement et la recherche. Nous reconnaissons l'importance de la collaboration interdisciplinaire, qui jette des ponts entre les sciences exactes, les sciences naturelles et les sciences de l'ingénieur (y. c. l'architecture), mais aussi les sciences de la gestion ainsi que les sciences humaines et sociales, ce dont témoignent les multiples facettes des sciences de la vie et de l'environnement.

### 4) Nous encourageons nos étudiants, nos doctorants et nos collaborateurs à raisonner et à agir avec autocritique, en exerçant leur responsabilité individuelle. Nous assumons ce rôle et cette responsabilité avec conviction.

Nous formons des personnalités novatrices, curieuses de tout et aptes à résoudre les pro-

blèmes, qui sont capables de s'affirmer sur le marché national et international de l'emploi. Les diplômés des institutions du Domaine des EPF sont préparés à assumer une responsabilité de conduite dans un environnement en rapide mutation. La science qui assume sa responsabilité sociale, qui émerge grâce à l'excellence et à la force d'innovation, nourrit la réflexion et le débat. Nous jugeons important que les enseignants et les responsables hiérarchiques prennent leur fonction de modèle au sérieux et qu'ils incitent leurs étudiants et leurs collaborateurs à analyser de façon compétente et autocritique les aspects éthiques, sociétaux et économiques de la recherche et de ses applications. En effet, le respect de la diversité d'opinions, les contacts avec d'autres cultures et la réflexion sur d'autres valeurs sont autant d'aspects qui font que les membres et les anciens des institutions du Domaine des EPF sont des personnalités respectées au sein de la communauté scientifique internationale et de la société du savoir, au-delà de leur niveau élevé de compétences. Les institutions du Domaine des EPF entretiennent le dialogue entre elles et avec le grand public même s'il s'agit de thèmes controversés, à condition que ceux-ci relèvent de leur spectre de compétences. Ce faisant, elles s'efforcent d'alimenter le débat en tant qu'intermédiaire honnête et neutre («*honest broker*»). Les efforts déployés pour rendre la science compréhensible, accessible et utilisable par le plus grand nombre permettent à la formation et à la recherche au sein du Domaine des EPF de générer une valeur ajoutée pour la collectivité. Nous voulons ainsi faire en sorte que la formation supérieure et la recherche scientifique soient mieux considérées et reconnues par la société comme un bien culturel.

### 5) Nous pratiquons une culture de la confiance et de la participation et défendons la liberté de la science ainsi que les principes de l'intégrité scientifique.

La liberté de la recherche et de l'enseignement est un principe immuable ancré dans la Constitution fédérale. Le Conseil des EPF défend la liberté de la recherche dans la recherche fondamentale innovatrice et sans préjugés de résultats, mais aussi dans la recherche orientée vers les applications et motivée par la résolution de problèmes précis. Le Domaine des EPF respecte la grande variété d'opinions et de méthodes scientifiques; il encourage une culture de la participation et de la confiance et attend

<sup>1</sup> Roger A. Pielke, Jr., *The honest broker: making sense of science in policy and politics*. Cambridge University Press, New York, 2007, 188 pp.

de tous ses collaborateurs qu'ils considèrent l'intégrité scientifique et les bonnes pratiques scientifiques comme une évidence absolue dans leurs activités dédiées à l'enseignement, la recherche et l'innovation.

**6) Nous nous engageons à transmettre nos connaissances et nos développements technologiques à l'économie.**

Les institutions du Domaine des EPF intègrent dans leurs activités de recherche et d'enseignement la transmission de certaines compétences entrepreneuriales de base («*entrepreneurship*») ainsi que le transfert de savoir et de technologie (TST) dans le but de consolider la position de la recherche, de l'innovation et de l'économie en Suisse, mais aussi pour améliorer la compétitivité du pays face à la concurrence internationale. Nos diplômés constituent les principaux vecteurs du transfert de savoir des EPF dans la pratique. Outre le TST pratiqué de longue date par les cadres et les collaborateurs, c'est le transfert de savoir réalisé avec compétence et engagement par les étudiants et les doctorants à l'occasion de leurs travaux de qualification ou de thèse en dehors de leur institution qui revêt une importance croissante. Nous disposons de stratégies de TST spécifiques aux multinationales, aux petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à l'administration publique et les adaptons de façon ciblée aux nouveaux défis qui se présentent.

**7) Nous contribuons au développement du paysage suisse des hautes écoles.**

Le système de formation dual qui prévaut en Suisse se caractérise par un enseignement axé sur la pratique professionnelle et par un autre fondé sur la formation académique. Ces deux voies de formation permettent de faire progresser chacun au mieux de ses possibilités et de ses intérêts. Leur complémentarité permet, au final, de disposer d'un groupe équilibré de spécialistes parfaitement formés à différents niveaux et dotés de profils de compétences variés, qui sont recherchés sur le marché de l'emploi, ce qui favorise le développement durable de l'économie suisse et constitue un avantage concurrentiel pour le pays. Concernant la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale, le Conseil des EPF œuvre en faveur du renforcement de la position enviable occupée par les deux EPF dans la concurrence internationale et veille à préserver le rôle conféré à celles-ci par la Loi sur les EPF. Il demande que la répartition des tâches entre les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires soit davantage clarifiée et consolidée et plaide pour une définition plus pointue des profils de formation et de recherche afin de mieux répondre aux attentes des différentes

parties prenantes. Il faut accroître la perméabilité des différentes voies de formation dans le respect de critères de passage liés à la qualité, et il doit y avoir une réglementation précise et efficace applicable aux passerelles entre les deux EPF et les hautes écoles spécialisées.

**8) Nous prenons au sérieux notre responsabilité et nos engagements en tant qu'employeur social.**

Tous les collaborateurs, quel que soit leur échelon, contribuent notablement au succès et à l'excellence du Domaine des EPF. Ils génèrent et acquièrent des savoirs, développent de nouvelles méthodes, utilisent des appareils complexes et transmettent ces connaissances à autrui. Nous leur demandons qu'ils fassent preuve d'engagement, de souplesse, d'efficacité, d'intégrité, de respect envers les autres collaborateurs ainsi que d'ouverture d'esprit envers les cultures et les modes de pensée différents. Nous prenons au sérieux notre responsabilité en tant qu'employeur social et créons un environnement de travail stimulant où le sport, la culture et la convivialité ont aussi leur place.

En plus des étudiants et des doctorants, nous formons également des apprentis. Par ailleurs, nous encourageons le développement personnel et la mobilité de nos collaborateurs; nous souhaitons et soutenons le perfectionnement spécifique au poste de travail. Nous privilégions une culture de la participation à tous les échelons et attendons des supérieurs hiérarchiques qu'ils donnent l'exemple. Le dynamisme de l'environnement de travail académique dans les institutions du Domaine de EPF repose sur la communication, la confiance et l'égalité des chances. Ces processus font l'objet d'une optimisation permanente.

**9) Nous utilisons les ressources de manière efficiente, durable et responsable.**

Financés principalement par les pouvoirs publics, le Conseil des EPF et les six institutions du Domaine des EPF s'engagent à utiliser de manière efficiente, durable et responsable les moyens mis à leur disposition par la Confédération. Pour ce faire, ils font la distinction entre les priorités absolues et les points secondaires, mettent l'accent sur les grands axes stratégiques et adaptent leur portefeuille dans le cadre du mandat légal qui est le leur.